

2020-09-10 10:30:19 40445364
date/date time/heure number/numero

K. Platt

Registrar-Conservateur

BY-LAW NO. Z-14-44-33Z

**A by-law amending Zoning By-law
#Z-14-44 of the Town of Shediac**

The Council of the Town of Shediac under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, makes as follows:

The Town of Shediac Zoning By-Law, being By-Law Number Z-14-44, enacted on the 28th day of April 2014 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 33795973 on May 23, 2014, is hereby amended as follows:

Section 53, Heritage sites, is amended by deleting the following bullets:

- Ouellet Tinsmith Shop, 347 Main Street;
- McNeil Store, 355 Main Street;
- Léonide Doiron - William Thompson Haberdashery, 351 Main Street;
- Poirier Building, 349 Main Street.

FIRST READING (by title) this 27th day of July 2020.

SECOND READING (by title and in its Entirety) this 31st day of August 2020.

THIRD READING (by title) and ENACTMENT this 31st day of August 2020.

ARRÊTÉ NO. Z-14-44-33Z

**Un arrêté modifiant l'Arrêté de zonage
#Z-14-44 de la Ville de Shediac**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de Shediac, prend ce qui suit :

L'Arrêté de zonage de la Ville de Shediac, soit l'Arrêté Z-14-44, édicté le 28 avril 2014 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le no. 33795973, le 23 mai 2014 est modifié comme suit :

L'article 53, Lieux patrimoniaux, est modifiée en supprimant les points suivants :

- Ferblanterie Ouellet, située au 347, rue Main;
- Magasin McNeil situé au 355, rue Main;
- Magasin Léonide Doiron – Mercerie William Thompson situé au 351, rue Main;
- Édifice Poirier situé au 349, rue Main.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 27^e jour de juillet 2020.

DEUXIÈME LECTURE (par son titre et dans son intégralité) le 31^e jour d'août 2020.

TROISIÈME LECTURE (par son titre) le 31^e jour d'août 2020.

Roger Caissie

Roger Caissie
Mayor/Maire



Gilles Belleau
Gilles Belleau
Clerk / Greffier

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMTÉ DE WESTMORLAND

AFFIDAVIT

Je, soussigné, **GILLES BELLEAU**, de la municipalité de Shediac, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, **DÉCLARE SOUS SERMENT** :

1. **QUE** je suis le greffier municipal de la Ville de Shediac, une corporation dûment incorporée en vertu des lois de la Province du Nouveau-Brunswick et que **ROGER CAISSIE** en est le maire ;
2. **QUE** le sceau corporatif apposé au document ci-joint, soit l'arrêté numéro N° Z-14-44-33Z, est le sceau corporatif de la Ville de Shediac et qu'il a été apposé par décision de ladite corporation;
3. **QUE** la signature "**ROGER CAISSIE**" souscrit audit document est la signature de **ROGER CAISSIE** qui est le maire de la ville de Shediac, et la signature de "**GILLES BELLEAU**" souscrit audit document comme greffier municipal est ma propre signature;
4. **QUE** le maire et le greffier municipal sont lesdits dirigeants autorisés à signer ledit document au nom de la ville de Shediac.

FAIT SOUS SERMENT devant moi à)
Shediac, dans le comté de Westmorland et)
de la province du Nouveau-Brunswick ce)
8^e jour de septembre 2020.)


GILLES BELLEAU


Commissaire aux serments

MARCELLA BOUDREAU
COMMISSAIRE AUX SERMENTS
province du Nouveau-Brunswick
Ma commission se termine
Le 31 décembre 2022